



JOURN@L FOOT

N°566 DU 17 MAI 2023

JOURNÉE NATIONALE DES U7

Samedi 10 juin à Sallanches (inscription avant le 1er juin).
 Dans un souci de pouvoir accueillir le plus de clubs possibles, seuls les U7 sont invités à participer.
 Prise en compte des inscriptions par ordre d'arrivée et en fonction des places disponibles.

Plus d'infos et inscriptions :

<https://hautesavoie-paysdegex.fff.fr/.../journee.../>



ENGAGEMENT

La commission régionale des Coupes vous informe que les engagements pour la Coupe de France édition 2023-2024 sont ouverts.

La date limite d'engagement étant fixée au 15 JUIN 2023, nous vous invitons à confirmer votre engagement en suivant la procédure suivante :

Footclubs : « Saison 2023/2024 » Compétitions » / « Engagements » /
 renseigner AVIS DU CLUB

Pour rappel un pré-engagement n'est pas un engagement.

SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL P1

REGLEMENTS P2

APPEL P5

FEMININES P6

TECHNIQUE P7

FUTSAL P8

Le District de Haute Savoie – Pays de Gex a la tristesse de vous faire part du décès de Marie-Thé LAVERRIERE, épouse de Gérard LAVERRIERE membre du Comité Directeur. Le Président, Denis Allard, les membres du Comité de Direction, les membres des Commissions et le personnel présentent à sa famille et proches leurs sincères condoléances.

Le District de Haute Savoie – Pays de Gex a la tristesse de vous faire part du décès de André RAMIRES, dirigeant à l'US Annemasse Ambilly Gaillard. Le Président, Denis Allard, les membres du Comité de Direction, les membres des Commissions et le personnel présentent à sa famille et proches leurs sincères condoléances.

TOURNOIS

Le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser.

Si vous souhaitez organiser un tournoi, merci d'en informer le District par mail en indiquant la date de votre tournoi et les catégories concernées. A noter que la responsabilité incombe entièrement à votre club.

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles) > **sauf U7/U9/U11**
- du respect des temps de jeu et de repos

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger – Formulaires divers – Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

CORRESPONDANCE

DIVERS :

CDOS : Appel à candidature 300 femmes dirigeantes

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission d'Appel :

Marignier SP

Commission de Discipline :

Cadier – Esnaud – Assah – Harit – Oruker – Rkibi – Tonganno – Bechin – Maguele – Gelloz – Pelligrini – Berre – Fournier – Delabi

US Pringy – FC Cruseilles – GPT Dingy Lanfonnet – Ent Clusienne – FC Foron – FC Combloux – GPT Valleiry Vuache – Marignier SP – US Margencel – ES Valleiry – GJ AALP – ES Lanfonnet

Commission des Jeunes :

FC Cluses – CO Chavanod – FC Vallée Verte – Cranves Sales FC – FC Cheran – AS Lyaud Armoy – AS Villaz – CS Chamonix – ES Thyez – GJ AALP – AS Lac Bleu – CS2A

Commission Sportive :

AS Evires – FC Combloux – CSL Perrignier – ES Amancy – Cluses Scionzier – JS Reignier – AG Bons

Commission des Coupes :

FC Cranves Sales – ESCO – GFA RV – US Argonay

Commission des Règlements :

Divonne – Valleiry – CSL Perrignier

Commission Féminines :

CSL Perrignier – ESCO – FC Chambotte

Commission de l'Arbitrage :

FC La Filière – Andre - Desbiez Piat – Marini – Altunok – Colakoglou

Commission du Statut de l'Arbitrage :

Desbiez Piat – Altunok - Colakoglou

Commission des Délégués :

US Vétraz – US Argonay

COMMISSION DES REGLEMENTS

Présidents : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER

Réunion du 15/05/2023

Publiée le 17/05/2023

DECISIONS

MATCH n°25353747

DOSSIER N° 566/65 : ETREMBIERES 1 – DIVONNE 1 U15 D3 Poule C du 07/05/2023

En la forme :

La réserve d'avant match formulée par le club de DIVONNE portant sur la qualification / participation des joueurs BOUHAFSA Samy et MURERE EGBENDE Davis au motif que « seraient inscrit sur la feuille de match 2 joueurs mutés hors période alors que le nombre de mutation hors période autorisé est de 1 » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Considérant après étude du dossier que l'équipe d'ETREMBIERES 1 a fait jouer, au moins, lors de la rencontre sus nommée 2 joueurs mutés « hors période » soient les joueurs BOUHAFSA Samy et MURERE EGBENDE David.

Considérant que l'article 160 des RG FFF dispose en son alinéa 3 que « dans toutes les compétitions officielles du District des catégories U12 à U18 le nombre de joueurs titulaires d'une licence « mutation » pouvant être inscrit sur la feuille de match est limité à quatre **dont un maximum hors période** ».

Attendu que l'équipe d'ETREMBIERES 1 n'a pas respecté les dispositions de l'article 160 des RG FFF.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe d'ETREMBIERES 1 pour en reporter le gain à l'équipe de DIVONNE 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Résultat :

ETREMBIERES 1 : -1pt

DIVONNE 1 : 3 pts

ETREMBIERES 1 : 0 but

DIVONNE 1 : 0 but

MATCH n°24801335**DOSSIER N° 566/66 : MARIGNIER 2 – MARGENCEL 1 – SENIORS D3 Poule A du 30/04/2023****En la forme :**

La réserve d'avant-match formulée par le club de MARGENCEL portant sur le fait que « sont susceptibles d'être inscrit sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club de MARIGNIER » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Considérant que l'équipe de MARIGNIER 2 a aligné lors de la rencontre sus nommée un seul joueur ayant effectué plus de 10 rencontres avec une équipe supérieure du club soit le joueur MOLLIEX Estéban

Considérant que cela est conforme aux dispositions de l'article 167 des RG FFF qui dispose que « ne peuvent participer **plus de trois** joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club »

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

MATCH n°24801738**DOSSIER N° 566/67 : PERRIGNIER 1 – AMPHION 3 – SENIORS D4 Poule A du 07/05/2023****En la forme :**

La réserve d'avant-match formulée par le club de PERRIGNIER portant sur le fait que « sont susceptibles d'être inscrit sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club d'AMPHION » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

La réserve d'avant match formulée par le club de PERRIGNIER portant sur le fait « l'ensemble des joueurs de l'équipe d'AMPHION 3 serait susceptible d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 146 et 182 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Considérant que l'équipe d'AMPHION 3 n'a aligné lors de la rencontre sus nommée aucun joueur ayant effectué plus de 10 rencontres avec une équipe supérieure.

Considérant que cela est conforme aux dispositions de l'article 167 des RG FFF qui dispose que « ne peuvent participer **plus de trois** joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club » .

Attendu que de ce fait la réserve du club de PERRIGNIER ne saurait prospérer pour ce motif

Considérant qu'après étude de la seconde réserve, il apparait que l'équipe d'AMPHION 2 a joué le 07/05/2023 (AMPHION 2 – BONS EN CHABLAIS 1 D2 Poule A) soit la même journée de championnat que l'équipe d'AMPHION 3

Considérant que de ce fait la notion d'**équipier supérieur** n'a pas vocation à s'appliquer au cas de l'espèce.

Attendu que de ce fait la réserve du club de PERRIGNIER ne saurait prospérer pour ce motif

Considérant qu'après étude de la seconde réserve, il apparait qu'aucun joueur de l'équipe d'AMPHION 3 ayant participé

à la rencontre objet du litige n'a participé à la rencontre TEG 2 – AMPHION 1 R3
 Poule J du 30/04/2023, dernière rencontre officielle d'une équipe supérieure du club d'AMPHION.

Attendu que de ce fait la réserve du club de PERRIGNIER ne saurait prospérer pour ce motif.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

MATCH n°25352684

DOSSIER N° 566/68 : GPT VOIRONS 1 – ESCO 1 – U17 D2 Poule B du 13/05/2023

Au fond :

Considérant que d'après le rapport de l'arbitre de la rencontre, celui-ci a arrêté la rencontre du fait d'un terrain devenu impraticable

Considérant que de ce fait, la rencontre n'a pas eu sa durée règlementaire.

Décision :

La Commission des Règlements transmet le dossier à la Commission Sportive pour reprogrammation.

MATCH n°25352685

DOSSIER N° 566/69 REIGNIER SALEVES 1 – AMPHION 2 U17 D2 Poule B du 13/05/2023

En la forme :

La réserve d'avant match formulée par le club de REIGNIER portant sur la qualification / participation des joueurs de l'équipe d'AMPHION 2 au motif que seraient inscrit sur la feuille de match plus joueurs mutés hors période est irrecevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Considérant qu'il manque sur la réserve le nombre de joueurs « mutés hors période » incriminés.

Considérant que de ce fait cette réserve ne correspond à aucune prescrite par les RG FFF.

Mais attendu que cette réserve d'avant match a fait l'objet d'une confirmation en date du 15/05/2023

Considérant que cette confirmation vaut réclamation d'après match.

Considérant que de l'étude de cette réclamation, il apparait que l'équipe d'AMPHION 2 a fait participer à la rencontre les joueurs VILLEBORD Maxime, BOILLOT Arthur, ZAGUIA M HAMDY Shems Dine et KOUADIO Konan, soit quatre joueurs titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » **dont un seul, le joueur KOUADIO Konan est titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation hors période »**

Attendu que ceci est conforme à l'article 160 des RG FFF qui dispose qu'en compétition U12 à U18, ne peuvent être inscrit sur la feuille de match que quatre joueurs titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dont un maximum « mutation hors période »

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)

COMMISSION D'APPEL

Président : M. PERRISSIN Christian
Secrétaire : Mme GALLAY Pascale

CONVOICATIONS

DOSSIER D'APPEL N°18 2022/2023 :

**Appel Disciplinaire du club de GJ Arenthon Scientrier Pers Jussy et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE SAVOIE – PAYS DE GEX de la décision de la Commission de Discipline.
Match n°25352975 du 25/03/2023 VETRAZ 1 – GJ ASPJ 1 – U17 D3**

Ce dossier sera étudié le jeudi 25 mai 2023 à 18h30 au siège du District.

Personnes convoquées :

Le Président de la Commission de Discipline ou son représentant.

L'arbitre :

GOUGEON Olivier

Le délégué officiel :

LIHOU Vincent

US VETRAZ :

Le Président ou son représentant
GUGUOTTA Cassandre, délégué
SECHAUD Guy, arbitre assistant
RISO Marine, éducatrice
MUFFAT Aurélien, dirigeant

GJ ARENTHON / SCIENTRIER / PERS JUSSY :

Le Président ou son représentant
BORNAY Bruno, arbitre assistant
JACQUEMOUD Nicolas, éducateur
SPREAFICO Timéo, joueur n°11 accompagné de sa maman
BOURGEOIS Vincent, licencié au club

DOSSIER D'APPEL N°19 2022/2023 :

**Appel Disciplinaire du club de MARIGNIER SP et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE SAVOIE – PAYS DE GEX de la décision de la Commission de Discipline.
Match n°24800409 du 23/04/2023 MARIGNIER SP 1 – SALLANCHES ASC 1 – Seniors D1**

Ce dossier sera étudié le jeudi 25 mai 2023 à 19h30 au siège du District.

Personnes convoquées :

Le Président de la Commission de Discipline ou son représentant.

Les arbitres :

GARDET John, arbitre
BAILLEUL Guillaume, arbitre assistant
PETIT Jean Christophe, arbitre assistant

MARIGNIER SP :

Le Président ou son représentant

DJALAB Hatem, joueur n°8

BARAN FERNANDEZ Aksel, éducateur

La présente convocation est conforme aux dispositions de l'article 190 des Règlements de la FFF.

Le club peut se faire représenter par tout conseil de son choix, et indiquer huit jours au moins avant la réunion le nom des personnes dont il demande la présence. Le Président de la Commission peut refuser les demandes qui lui paraissent abusives.

Les parties ont la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble des pièces du dossier avant la séance. Lors de la séance, tous les participants doivent justifier leur identité à l'aide d'une pièce officielle, aucune personne n'étant auditionnée sans justificatif de celle-ci. Toute personne convoquée dans l'impossibilité de se représenter devra fournir un justificatif, et un rapport détaillé sur les événements, le manquement à cette obligation étant sanctionné et/ou amendé.

COMMISSION FEMININES

Présidente : Claude GRANGE

PRATIQUE

FETE DU FOOTBALL FEMININ

Un événement pour les équipes féminines existante ou qui se créent pour l'occasion.

C'est le moment de clôturer la saison du football féminin en rassemblant les licenciées de 6 à 13 ans en proposant des matchs et des ateliers.

C'est aussi l'occasion de continuer la promotion du sport féminin et du football diversifié (Futnet, Golf foot ...)

SAMEDI 3 JUIN 2023

à Evian les bains de 9h00 Accueil à 15h00 Fin,

Foot à 4 (U7F - U8F - U9F) pratique 4 contre 4

Foot à 5 (U9F - U10F - U11F) pratique 5 contre 5

Foot à 8(U11F - U12F - U13F) pratique 8 contre 8

TECHNIQUE

CAF U11F

Le District Haute Savoie et pays de gex a le plaisir d'inviter toutes les joueuses nées en 2012 et 2013 (licenciées FFF) à participer à une séance de découverte du GOLF FOOT et des jeux réduit.

PPF U13F

Centre de perfectionnement : mercredi 7 juin 2023 à Marignier

Les joueuses sélectionnées ont reçu une convocation individuelle

PPF U15F

Centre de perfectionnement : mercredi 31 mai 2023 à Pers Jussy

Les joueuses sélectionnées ont reçu une convocation individuelle

PPF U17F

Centre de perfectionnement : mercredi 14 juin 2023 à Annecy le vieux

Les joueuses sélectionnées ont reçu une convocation individuelle

DOCUMENTS UTILES

Pour tout savoir sur le football féminin, les formes de pratiques, les actions techniques et d'animation veuillez-vous rendre sur le site internet du district onglet « Documents » rubrique « Fiche et Formulaire » sous rubrique « Docs Féminine ».

Label Jeunes FFF Crédit Agricole – Saison 2023-2024

Une réunion de présentation des Label Jeunes FFF Crédit Agricole – Féminines – Futsal pour la saison 2023 – 2024 aura lieu par visio **vendredi 2 juin de 18h à 19h**

Les clubs intéressés **doivent en informer Sandrine Janssoone** (sjanssoone@hautesavoie-paysdegex.fff.fr) en transmettant l'adresse mail des personnes qui assisteront à la présentation (envoi d'un lien de connexion)

A noter que les clubs souhaitant renouveler n'ont pas l'obligation d'assister à cette réunion (les critères n'ayant pas évolué) mais sont les bienvenus s'ils souhaitent s'informer davantage.

Clubs arrivant en fin de Label en juin 2024 :

Label Jeunes FFF Crédit Agricole : US Argonay – FC Gavot – AS Thonon – US Vétraz

Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines : US Argonay – CS Ayze – ES Douvaine-Loisin

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – Foot des Enfants

Pour toutes informations à nous transmettre, veuillez nous contacter **UNIQUEMENT** sur la boîte footdesenfants@hautesavoie-paysdegex.fff.fr

Journée Nationale des u7 COMPLET

Samedi 10 juin à Sallanches

Dans un souci de pouvoir accueillir le plus de clubs possibles, **seuls les u7 (2016) sont invités** à participer

Horaires :

MATIN : accueil de 8h15 à 8h45. Début des rencontres à 9h ; fin à 12h30

APRES-MIDI : accueil de 13h45 à 14h15. Début des rencontres à 14h30 ; fin à 18h

Inscriptions au 15.05 :

Matin : Annecy le Vieux (3) – Chéran (3) – Cluses (2) – Cluses Scionzier (2) - Cranves-Sales (3) - Divonne (3) – Foron (1) -GFA (5) - Ht Giffre (1) – Lac Bleu (4) - Léman (1) – Magland (2) – Morzine (3) - Pays de Gex (13) – Reignier (3) – Semnoz-Vieugy (2) – TEGG (2) - Thonon (3) – Thyez (4) – Villaz (2) -Ville la Grand (3)

Après-Midi : Annemasse Ambilly Gaillard (7) - Allinges (4) – Bonne (2) – Chavanod (2) - Chilly (2) – Combloux (1) – Epagny (3) - ESCO (3) - Fillinges (2) – Genevois (2) - La Filière (1) - Lanfonnet (2) - Marignier (2) – Marnaz (2) Megève (2) – Mont Blanc (2) - Perrignier (3) - Poisy (1) – Sallanches (2) - Salève Foot (2) – Sauverny (1) - Semine (2) – St Pierre (4) - Thônes (2) – Valleiry (6) - Viuz en Sallaz (3) – Vuache (2)

Pour toute demande de renseignements ou d'informations à transmettre, contacter Sandrine Janssoone (CTD DAP) à l'adresse mail sjanssoone@hautesavoie-paysdegex.fff.fr

Modifications calendrier

U11 D3 Chablais : Suppression d'Evian 2.

Voici les modifications :

13.05 -> Morzine ira à **Amphion**, Brevon ira à **Bons**, Thonon ira à Ballaison

27.05 -> Amphion ira à **Sciez**, Allinges ira à **Amphion**

Modifications listing des éducateurs

Il est rappelé qu'à partir de la saison 2023-2024, il n'y aura plus de parution de listing. Il appartiendra aux clubs d'identifier les responsables de l'EdF et de catégorie sur **Footclub (rendre les coordonnées visibles)**

Lanfonnet : Resp u7 – Blanc Garin Ludovic – nouvelle adresse mail lubg74290@gmail.com

Feuilles de plateaux manquantes**U7****04.03** : Seynod - Annecy – Viuz – Sallanches - Amphion**11.03** : Pringy – Marigny - Ville la Grand - Passy Mt Blanc - Cernex**18.03** : Sallanches**01.04** : Lanfonnet – Thônes– Brevon - Cernex**U9****04.03** : Lac Bleu 1 – Lanfonnet 3 – Foron 1 –US Salève 1**11.03** : Thonon 1 – Amphion 1 – Ayze 1 – Viuz 1**18.03** : Lac Bleu 3 – Marigny 1 – Amphion 3 -Sauverny 1 – Viuz 3**25.03** : Semnoz 1 – Vougy 1 – Cernex 1 – Sauverny 1**01.04** : GGFA 1 – Viuz – Veigy 1 - CS2A 1

COMMISSION FUTSAL

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE - HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

RAPPEL : Toutes les correspondances doivent être adressées sur la boîte mail du District de Savoie.

Les changements de dates de rencontres sont autorisés en utilisant exclusivement Foot club (5 jours avant la date de la rencontre avec l'accord également sur Foot club de l'adversaire) sauf cas de force majeure.

L'utilisation de la FMI est obligatoire, si problème, envoi d'un rapport circonstancié le jour même. Vous avez la possibilité de joindre les référents FMI du district pour conseils.

Lors de la réunion de pré saison, la totalité des clubs étaient pour une gestion réglementée de notre championnat.

Ne tombons pas dans de nouvelles dérives.

Divers :

Le conseil de ligue AURA du 1^{er} Avril 2023 a attribué l'organisation de la finale

COUPE GEORGES VERNET, finale régionale FUTSAL Seniors masculins, au club de

L' ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 28 Mai 2023 à 17H00 au gymnase de LA SEYTAZ à VALGELON-LA ROCHETTE.

DERNIERES RENCONTRES DE CHAMPIONNAT:

FC VERMILLION contre AS THONON

21 MAI 2023

FC VERMILLION contre FLAC 2

28 MAI 2023

Le championnat doit être terminé pour fin mai au plus tard.